



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2025

Séance du 08 avril 2025

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 14

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, WEBER Thierry,

Absents excusés : TORTROTEAU Thierry

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Commune - et affectation du résultat

DCM 01-2025

Le compte financier Unique 2024 se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	424 286,55	524 093,21	99 806,66	Excédent
Investissement	65 963,53	244 449,44	178 485,91	Excédent
Balance générale			278 292,57	Excédent

Le Conseil Municipal,

Vu la lecture du Compte Financier Unique 2024 du budget principal par le 1^{er} adjoint,

Vu les pièces justificatives produites, service par service et article par article, pour l'ensemble des dépenses et des recettes,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2024 comme suit :
 - Article 001 « Excédant d'investissement reporté » 178 485,91 €
 - Article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 99 806,66 €

Le Maire quitte la salle pour le vote

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le 10 AVR. 2025



Le 1^{er} Adjoint,
Marc SORGHUS

La secrétaire,
Céline GILLIG
GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2025

Séance du 08 avril 2025

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 14

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, WEBER Thierry,

Absents excusés : TORTROTEAU Thierry,

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe Lotissement - et affectation du résultat

DCM 02-2025

Vu l'exposé du 1^{er} adjoint,

La balance générale du Compte financier unique 2024 - budget annexe Lotissement - se présente comme suit :

Investissement :

Dépenses	679 350,07 €
Recettes	500 000,00 €
Déficit	-179 350,07 €

Fonctionnement :

Dépenses	440 754,79 €
Recettes	499 316,84 €
Excédent	58 562,05 €

Résultat global de l'exercice 2024- Déficit de 120 788,02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE

- Le Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe de l'exercice 2024.
- L'affectation des résultats :

Article 001 « Déficit d'investissement reporté » 179 350,07 €

Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » 58 562,05 €

Le Maire quitte la salle pour le vote

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le 10 AVR. 2025



Le 1^{er} adjoint,
Marc SORGIUS

La secrétaire,
Céline GILLIG
GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2025

Séance du 08 avril 2025

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 14

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, WEBER Thierry,

Absents excusés : TORTROTEAU Thierry,

7- Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Vote des taux d'imposition 2025

DCM 03-2025

Le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé d'augmenter les taux d'imposition d'environ 3% en 2025 par rapport à ceux de 2024 comme suit :

TH : 17,35 %

TFB : 24,19 %

TFPNB : 45,28 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour 2025 comme suit :

TH : 17,35 %

TFB : 24,19 %

TFPNB : 45,28 %

Vote à l'unanimité



Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le 10 AVR. 2025

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2025

Séance du 08 avril 2025

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 14

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, WEBER Thierry,

Absents excusés : TORTROTEAU Thierry,

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Fongibilité en M57

DCM 04-2025

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le 10 AVR. 2025



Le Maire,

Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,

Céline GILLIG



GEISWILLER



ZOEBSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2025

Séance du 08 avril 2025

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 14

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, WEBER Thierry,

Absents excusés : TORTROTEAU Thierry,

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du budget primitif 2025 du budget principal

DCM 05-2025

Vu l'exposé du Maire,

Le Budget Primitif 2025 du budget principal se présente comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 285 014,91 €

Recettes : 285 014,91 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 380 570,66 €

Recettes : 380 570,66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 pour le budget principal de la Commune

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le 10 AVR. 2025



Le Maire,

Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2025

Séance du 08 avril 2025

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 14

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, WEBER Thierry,

Absents excusés : TORTROTEAU Thierry,

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du budget primitif 2025 du budget annexe - lotissement

DCM 06-2025

Vu l'exposé du Maire,

Le Budget Primitif 2025 du budget annexe - lotissement se présente comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 960 835,32 €

Recettes : 960 835,32 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 455 742,30 €

Recettes : 1 455 742,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 pour le budget annexe – lotissement.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le 10 AVR. 2025



Le Maire,

Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2025

Séance du 08 avril 2025

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 14

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, WEBER Thierry,

Absents excusés : TORTROTEAU Thierry,

9 - Autres domaines de compétences

9.4. - Vœux et motions

Motion pour la réduction du temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes

DCM 07-2025

Le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SIS 67) fait face depuis quelques années à des difficultés opérationnelles récurrentes en lien avec des délais d'attente prolongés des équipages VSAV au sein des services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers à l'occasion du transport des victimes.

Le Président du conseil d'administration du SIS 67 propose aux communes de prendre une motion de censure pour solliciter une action de l'État pour permettre aux moyens hospitaliers de disposer des moyens nécessaires pour une prise en charge rapide des patients aux services d'accueil des urgences et éviter ainsi des temps d'attente prolongés des équipages du VSAV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de demander à l'État de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels pour assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans les services d'urgence.
- **DÉCIDE** de prendre cette motion censure,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le 10 AVR. 2025



Le Maire,

Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du

CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2025

Séance du 08 avril 2025

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 14

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, WEBER Thierry,

Absents excusés : TORTROTEAU Thierry,

9 - Autres domaines de compétences

9.4. - Vœux et motions

Motion relative à la hausse de la contribution employeur à la CNRACL

DCM 08-2025

Le Conseil municipal,

VU le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ;

Constatant les analyses et constats établis par le rapport du Conseil d'orientation des retraites de juillet 2024, relatif à la dégradation de la situation financière du régime de la CNRACL ;

Constatant les déficits accumulés ces dernières années par ce régime et qui vont croissant annuellement (1,8 milliards en 2022, 2,5 milliards en 2023 et 3,7 milliards en 2024 (prévision)), aboutissant au constat que les futures retraites ne pourront plus être financées ;

Constatant que le régime de la CNRACL qui finance les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ne bénéficie d'aucune aide publique et que ses cotisations reposent exclusivement sur les contributions des employeurs (73,3 %) et les cotisations des agents (26,5 %), alors que ce régime contribue par ses excédents depuis plus de 40 ans à compenser et combler tous les déficits structurels et démographiques des autres régimes de retraite, et ce tant le régime général de la CARSAT que les régimes spéciaux déficitaires (SNCF, Banque de France, clercs de notaires, ...) ;

Constatant qu'à présent, la CNRACL subit de surcroît la dégradation de son rapport démographique dynamique qui est passé de 4,53 agents cotisant pour un retraité en 1980 à 1,46 agent cotisant en 2022 ; que cette dégradation est due à la forte hausse des retraites depuis 10 ans, conjuguée à la baisse du recrutement des fonctionnaires cotisant à la CNRACL, le recours aux contractuels dépassant à présent 50 % des recrutements dans la Fonction Publique Territoriale ;

Constatant que le Gouvernement envisage, pour remédier au déficit de la CNRACL, de majorer la contribution patronale à ce régime à hauteur de 3 % par an pour chacune des quatre années à venir.

SOLLICITE DE LA PART DU GOUVERNEMENT

- D'engager avec l'ensemble des partenaires concernés une réflexion sur la réforme et la remise à plat des régimes de retraite de la Fonction Publique qui n'ont pas été révisés suite aux réformes successives des retraites en France qui n'ont concerné que le régime général.
- De renforcer tous les moyens et processus existants pour favoriser le recrutement de fonctionnaires issus des concours de recrutement qui doivent demeurer le moyen constitutionnel et privilégié du recrutement statutaire et cesser de démanteler le statut de la Fonction Publique en favorisant et développant le recrutement des contractuels en emploi permanent, dont de surcroît les modalités de recours et de maintien en contrat sont insuffisamment suivies dans le cadre du contrôle de légalité.
- De reconsidérer la hausse de la contribution employeur au régime de la CNRACL en la lissant mieux dans le temps et en associant au financement de son déficit, l'ensemble des régimes de retraites ayant bénéficié de ses excédents en ayant accéléré son déficit depuis plus de 40 ans, en prenant en considération le fait que ces charges financières nouvelles vont mettre en péril les finances locales et les capacités budgétaires des collectivités territoriales, mais vont également compromettre les marges de manœuvre des budgets de personnel des collectivités territoriales au détriment du développement des politiques d'évolution salariale et de carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la motion relative à la hausse de la contribution employeur à la CNRACL pour dénoncer les conséquences défavorables de ces nouvelles charges sur l'état des finances des collectivités territoriales et sur les marges de manœuvre restreintes des collectivités publiques dans leurs domaines d'intervention.
- **DÉCIDE** l'envoi de cette motion à tous les parlementaires et au Président de l'association des Maires du Bas-Rhin.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire le 10 AVR. 2025



Le Maire,

Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 mars 2025

Séance du 08 avril 2025

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 14

Présents : BECK Georges, BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, WEBER Thierry,

Absents excusés : TORTROTEAU Thierry,

4- Fonction publique

4.2. - Personnel contractuel

Création d'un poste d'agent d'espaces verts

DCM 09-2025

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire rappelle que l'agent espaces verts de la Commune a quitté ses fonctions en date du 30 novembre 2024.

Des travaux d'entretien sont nécessaires tout au long de l'année et plus particulièrement en été, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet de 5,25/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2025.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE DE CRÉER**, à compter du 1er mai 2025, un poste d'adjoint technique permanent à temps non-complet d'une durée hebdomadaire de service de 5,25/35^{ème} annualisé

- **DIT** que cet agent bénéficiera de primes et avantages à la discrétion du Maire
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Commune
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à la création de ce poste.

Vote à l'unanimité



Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire le 10 AVR. 2025

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

GILLIG